

LABORATOIRE AGREÉ EN QUALITÉ DE CONTRÔLEUR TECHNIQUE

PAR LE MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS.

ESSAIS LABORATOIRE

Produit : « Peinture de sol PU 35 RAL »

Société : V33

Rapport n° R101355-B2

Le Mans, le 21/03/2011



Objet :

**Vérification des caractéristiques de glissance d'un revêtement de sol selon la norme
NF EN 13036-4**

Ce rapport annule et remplace le rapport R101355-B1 du 27/08/2010, suite à un changement de nom du produit. Nous vous demandons de bien vouloir détruire l'ancien document et nous vous informons par la présente dégager toute responsabilité en cas d'utilisation ou de circulation de votre fait du rapport R101355-B1.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte 4 pages incluant 1 annexe.

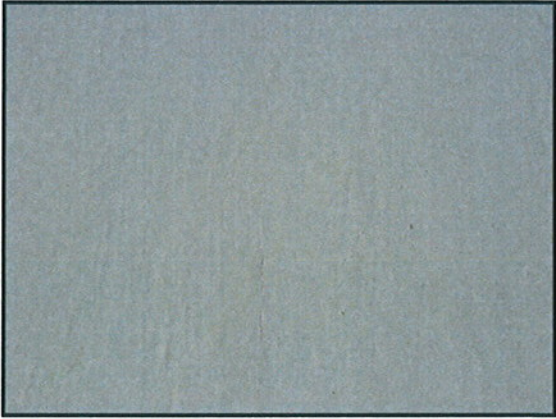
Les résultats ne sont valables que sur l'échantillon présenté.

1. DEMANDEUR

Société : V33
Date de la commande : 29/07/2010
Date de réception de l'échantillon : 05/08/2010
Numéro de l'échantillon : 007635

2. DESCRIPTION DU REVETEMENT

Produit : Peinture de sol PU 35 RAL

Identification	Référence interne	Photo
Peinture de sol PU 35 RAL	007635	

Mode de pose : libre

Nature du support : bois

3. CONDITIONS D'ESSAIS

Température d'essai : ambiante : 23.2 °C revêtement : 23.3 °C
Hygrométrie d'essai : ambiante : 50.7 %

4. REFERENTIELS

Les essais sont réalisés suivant la norme NF EN 13036-4 : Méthode de mesurage de l'adhérence d'une surface - Essai au pendule

L'appareil utilisé est le pendule STANLEY R.R.L. (Road Research Laboratory).

Dureté du patin : 55±3 shore A.

Les exigences prises en compte pour le type de produit testé sont stipulées dans la norme NF EN 14 904 : 2006: Sols multisports intérieurs.

Exigences spécifiées dans la norme EN 14904 : **80 ≤ résultat de glissance ≤ 110.**

Le critère de sécurité de glissance n'est qu'une partie de la norme.

5. RESULTATS D'ESSAIS

Peinture de sol PU 35 RAL (007635)

Moyenne pour chaque essai (avant correction):

n°1 = 94.4

n°2 = 94.6

n°3 = 95.8

RESULTAT

96

Précision de la mesure : ± 4 unités.

NB : la feuille des mesures est jointe en annexe

Le Mans, le 21 Mars 2011



Pascal Haxaire
Directeur Technique Sols Synthétiques



Xavier Hérouin
Responsable Dép.Laboratoire

Annexe

LABOSPORT	FEUILLE DE MESURE DE GLISSANCE		FM 02	
	Date de mise en application	Indice	Page	
	19.03.2009	F	1/1	

FM 02F	FEUILLE DE MESURE DE GLISSANCE EN LABORATOIRE	PAGE 1/1
--------	--	----------

DATE D'EDITION	
DATE DE DEBUT DU CONDITIONNEMENT	05/08/2010

OPERATEUR

OPERATEUR: FP	CONDITIONS DU LABO: 50,7% HR
DATE ESSAIS: 09/08/2010	23,2°C Air
HEURE ESSAIS: 15h00	CONDITIONS PRODUIT: / Eau
TYPE REVETEMENT: PARQUET	23,3°C Surface
NOM DU PRODUIT: 10-1355	Type de gomme du patin: CEN
Peinture de sol PU 35 RAL	Longueur de glissement: 126 ± 1 mm
N° ECHANTILLON: 007635	

METHODE D'ESSAI

Méthodes d'essais	NF P90-106 <input type="checkbox"/>	EN 13036-4 <input checked="" type="checkbox"/>
Référentiels	ITTF <input type="checkbox"/>	NF 192 <input type="checkbox"/> EN 14 904 <input type="checkbox"/>
	NF P90 203 <input type="checkbox"/>	NF P 90 110 <input type="checkbox"/> IAAF <input type="checkbox"/>
		EN 14 877 <input type="checkbox"/> EN 15330-1 (Tennis) <input type="checkbox"/>

Les essais sont réalisés conformément au mode opératoire **M0-02** à l'aide du pendule **A02-00-00**

Glissance à sec Glissance en humide

CORRECTIONS AVANT LA MESURE

ZERO	Lâcher N°			Moyennes des lâchers	EAU	Corrections en fonction de la température de l'eau			
	1	2	3			0 °C	15 °C	-1	
Avant essai	0	0	0	0		2° C	-6	20°C	0
Après essai	0	0	0	0		5 °C	-5	25°C	1
						8 °C	-4	30°C	2
						10°C	-3	40°C	3
						13°C	-2		
MOYENNE DES MOYENNES				0					

ESSAI

LACHERS	1	2	3	4	5	6	7	8	Moyenne (X)
ESSAIS									
1	96	94	94	94	94				94,4
2	96	94	94	94	95				94,6
3	97	96	96	95	95				95,8
MOYENNE DES MOYENNES \bar{x}									94,9
BILAN DES CORRECTIONS									EAU /
									ZERO (MOY DES MOY*) 0
									ETALONNAGE +0,6
GLISSANCE CORRIGEE									96

INCERTITUDE DE LA MESURE ± 4 UNITES

CONFORMITE DE L'ECHANTILLON

A REMPLIR SEULEMENT PAR LE RESPONSABLE DU DEPARTEMENT CONCERNE

CONFORME NON-CONFORME

COMMENTAIRES ET REMARQUES

Dans le cas où les 5 premières valeurs diffèrent de plus de 3 unités, ne sont pris en compte que les 3 derniers